

**POUR UNE PRODUCTION PORCINE DURABLE
EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT ET
LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS**

**Mémoire présenté par le député de Lotbinière-L'Érable
Odina Desrochers**

**Aux audiences de la Commission sur le développement durable
de la production porcine au Québec**

12 mai 2003

Introduction

Bonjour. Mon nom est Odina Desrochers et je suis député de la circonscription fédérale de Lotbinière-L'Érable, la circonscription la plus rurale du Québec.

Depuis plusieurs années, je m'inquiète des conséquences environnementales de l'implantation de mégaporcheres dans mon comté, sur la qualité de vie des citoyens. Je dois préciser que mon comté est situé en partie dans la région Chaudière-Appalaches, une région souvent pointée du doigt pour la surproduction de porcs.

D'entrée de jeu, ma position n'en est pas une contre le monde agricole, ni contre la production porcine en général. Cependant, je ne suis pas favorable à la venue dans mon comté de producteurs-intégrateurs de porcs qui ne se soucient guère de l'environnement, de la qualité de vie et de la santé des citoyens qui vivent à proximité des mégaporcheres. La production porcine doit se faire en harmonie à la fois avec l'environnement, soit la protection du sol, de l'air et de l'eau, avec les autres cultures dont la production laitière qui constitue la marque de commerce de l'agriculture au Québec, mais aussi en harmonie avec les collectivités des milieux ruraux où la population doit avoir son mot à dire. **La qualité de l'air, de l'eau et du sol font partie des principes fondamentaux qui doivent demeurer la propriété des citoyens.**

1. L'industrialisation : Des conséquences graves pour l'environnement et la santé

L'agriculture industrielle dans la production porcine est dénoncée partout pour ses effets sur l'environnement et la santé des citoyens. Une étude réalisée par Agriculture et Agroalimentaire Canada sur les mégaporcheres (1) et rendue publique par le quotidien anglophone The Ottawa Citizen en mars 2002, témoigne des graves conséquences environnementales et socio-sanitaires de l'industrialisation de la production porcine.

Dans ce document que j'ai moi-même pu obtenir en vertu de la Loi d'accès à l'information, on démontre que les substances qui causent les odeurs dégagées par les mégaporcheres peuvent affecter la santé humaine en provoquant des nausées, des maux de tête, des perturbations du sommeil, des maux d'estomac, la perte d'appétit et la dépression. Les problèmes sont encore plus graves pour certains agriculteurs et leurs employés qui ont développé des problèmes respiratoires, comme la bronchite chronique et l'asthme.

Cette étude me donne également raison sur mes inquiétudes relativement aux conséquences néfastes de l'épandage massif de lisier porcin dans l'environnement. Les chercheurs d'Agriculture Canada ont notamment conclu qu'au Québec, au moins six bassins hydrographiques, dont celui de la rivière Chaudière, excèdent de plus d'un million de kilogrammes les quantités d'azote et de phosphore requis pour la culture, quantités qui résultent d'une forte concentration d'unités de productions porcine.

Agriculture et Agroalimentaire Canada mentionne aussi que des liens étroits ont été établis entre la quantité de solides en suspension et les concentrations totales de phosphores dans les décharges de 16 grandes rivières dans les basses terres du St-Laurent.

Enfin, les chercheurs du ministère ont identifié un grand nombre de méthodes et technologies qui permettraient d'améliorer le dossier « écologique » de l'industrie telles que le compostage de lisier, mais ajoutent que ces solutions de rechange sont souvent trop dispendieuses pour les producteurs de porcs.

D'autres rapports, comme ceux du docteur Benoît Gingras de la Direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches qui ont été déposés devant cette Commission, concluent que les activités de production porcines constituent

un risque pour la santé publique, risque qui pourrait même s'accroître au cours des prochaines années en raison entre autres des objectifs de croissance soutenue de la production animale.

Dans leur rapport intitulé « Les risques à la santé publique associée aux activités de production animale » (2), le docteur Gingras et ses collègues font valoir que la question des odeurs d'origine agricole, particulièrement celle reliée aux projets de porcheries de grande dimension, représente plus qu'un inconvénient mais un impact réel sur la santé des populations exposées.

Citant diverses études spécifiques sur les effets des odeurs provenant d'installations porcines, les auteurs précisent que les gens exposés à ces odeurs souffraient davantage d'anxiété et de dépression, ressentait plus de colère et de fatigue et présentaient des troubles de l'humeur de façon plus manifeste que l'ensemble de la population. De plus, d'autres études révèlent que des populations résidant dans le voisinage de porcheries de grande dimension présentent notamment des taux anormalement élevés de problèmes respiratoires.

Pour ce qui est de l'épandage massif du lisier dans l'environnement, l'équipe du docteur Gingras note que des études québécoises réalisées en milieu rural démontrent que les puits d'alimentation en eau potable sont

fréquemment contaminés par des micro-organismes et des nitrates et qu'il n'existe aucun contrôle réglementé de la qualité de l'eau des puits individuels, qui alimentent une grande proportion de gens résident en milieu rural. En ce sens, le rapport du docteur Gingras rejoint les mêmes conclusions que l'étude réalisée par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

2. Une problématique : le déboisement massif

Le modèle de production porcine à privilégier doit se développer dans un contexte de développement durable. Nous devons concilier les intérêts des producteurs de porcs, d'une part, et des autres citoyens, d'autre part, afin de protéger l'environnement pour les générations futures. De plus, nous devons en arriver à envisager d'autres avenues que l'agriculture industrielle, ce qui pourraient entre autres protéger des centaines d'acres de forêt.

Je ne veux surtout pas que des pans entiers de terres soient octroyés pour la production porcine, d'autant plus que le phénomène de déboisement est particulièrement dramatique dans les régions Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec, deux régions qui font partie de ma circonscription.

Selon des évaluations par télédétection réalisées par la Direction de l'environnement et du développement durable du MAPAQ entre le début des

années 1990 et 1999 dans ces deux régions (3) , on note des pertes importantes de boisés. Pour la région Centre-du-Québec, le bilan des pertes réelles de boisés totalise près de 4 300 hectares de déboisement à l'intérieur du zonage agricole. L'inquiétude est telle que le conseil des maires de la MRC de l'Érable, une MRC de la région Centre-du-Québec, a décidé en avril dernier d'imposer un moratoire de quatre mois interdisant la coupe totale de bois tant pour des fins de sylviculture que des fins de mise en culture.

En Chaudière-Appalaches, le portrait du déboisement est encore pire. Le bilan des pertes réelles de boisés s'élève à 8 900 hectares à l'intérieur du zonage agricole et plus de 9 000 hectares à l'extérieur du zonage.

Dans les deux évaluations, une des principales causes évoquées pour expliquer ce déboisement massif est que les producteurs de porcs de ces deux régions, qui ont presque atteint leur limite d'épandage de lisier, sont très actifs sur le marché des terres boisées afin de les acquérir. On a donc « raser » littéralement des terres forestières pour épandre du fumier.

4. Un modèle de développement durable : le Danemark

J'ai mentionné tout à l'heure que nous devons envisager d'autres avenues que l'agriculture industrielle pour assurer une meilleure cohabitation dans nos milieux ruraux. L'exemple du Danemark (4) , un petit pays européen, rejoint mes préoccupations et devrait servir, à mon avis, de modèle pour nos producteurs de porcs.

Même s'il produit 3 fois plus de porcs par année qu'au Québec, soit environ 23 millions, sur un territoire 40 fois plus petit, le Danemark a réussi à implanter un modèle de production qui respecte à la fois les producteurs, les autres citoyens vivant en milieu rural, et l'environnement.

Dans ce pays, un étalement des fermes porcines un peu partout sur le territoire, est planifié afin d'empêcher une trop grande concentration de fermes dans une même région. De plus, la loi au Danemark interdit l'existence de mégaporcheres et d'intégrateurs : les fermes sont regroupées en coopératives où les éleveurs sont égaux et solidaires entre eux. Ils ont d'ailleurs leur mot à dire dans tout le processus de la production jusqu'au marketing.

La culture sociale-démocrate des coopératives de producteurs de porcs évite les abus puisqu'il n'y a pas de producteurs trop riches, ni trop pauvres. Nul part au Danemark, la population s'est opposée à la production porcine puisque les fermes familiales sont demeurées à l'échelle humaine et rassurent le reste de la population. D'ailleurs, même si l'industrie porcine est en pleine croissance là-bas, on la contrôle rigoureusement : pas le droit de dépasser 25 porcelets par truie, par année.

En terme de protection de l'environnement, les producteurs eux-mêmes ont développé plusieurs techniques pour réduire les odeurs. Épandre le lisier à la façon nord-américaine est interdit : la majorité des terres fertilisées au purin le sont avec un épandeur à pendillard qui verse le lisier directement dans le sol. Une autre technique, encore plus efficace, consiste à injecter le purin à 10 cm dans le sol, lors de l'ensemencement à l'automne, de sorte qu'il est impossible de détecter les odeurs. De plus, pour épandre leur lisier, les producteurs de porcs doivent être propriétaires de toutes leurs terres et la limite est de 1,4 unité animale par hectare.

Donc, dans ce pays, on a été capable de répondre aux désirs de la population sur les questions de l'élevage, du bien-être de l'animal et de l'environnement. Malgré diverses restrictions, la production porcine a doublé

au Danemark depuis 20 ans, une production contrôlée qui fait la fierté de sa population.

5. Soutenir l'agriculture écologique et pénaliser les pollueurs

En juin 2002, le gouvernement du Québec a fait un pas en avant en imposant un moratoire de deux ans sur la construction de nouvelles porcheries. Cependant, il faut aller plus loin en proposant un réel projet de développement durable tout en remettant en question le soutien financier public à la production porcine, fondé sur le nombre de bêtes, peu importe la taille ou le type d'entreprise.

En ce sens, j'adhère pleinement à la position prise par l'Union québécoise pour la conservation de la nature qui défend ce concept d'écoconditionnalité (5). Pour cet organisme, le financement public doit soutenir les producteurs qui intègrent les principes de développement durable et, par le fait même, des préoccupations environnementales, dans la gestion quotidienne de leur entreprise. À l'inverse, l'État doit pénaliser financièrement les entreprises qui n'appliquent pas ces principes, jusqu'à utiliser le principe du « pollueur-payeur ».

Le soutien à l'agriculture passe entre autres par le programme d'assurance stabilisation du revenu agricole, un levier financier important car il touche un grand nombre d'entreprises agricoles. Par exemple, un modèle de production dit « durable » pourrait permettre à un producteur de porcs d'obtenir une compensation supérieure à la compensation de base. Par contre, l'aide financière pourrait être suspendue à toute entreprise qui ne respecte pas ce modèle de production.

Nous savons également que l'État offre aux entreprises porcines un remboursement des taxes foncières. Pourquoi ne pas majorer ce remboursement aux entreprises qui auront mis en place des mécanismes de protection des zones sensibles comme les boisés, les zones humides et des bandes riveraines plus larges?

L'UQCN va encore plus loin. Elle propose une taxe verte applicable aux volumes importants de lisier produit, de façon à financer les coûts environnementaux liés à la production animale. Cette taxe pourrait ainsi contribuer à contenir le développement de certains types d'entreprises comme les intégrateurs de porcs.

En résumé, l'État doit soutenir le producteur porcin qui fait le choix d'une gestion écologique de son entreprise.

6. Conclusions et recommandations

Dans mon exposé, j'ai soulevé les diverses problématiques liées à l'industrialisation de la production porcine et décrit plusieurs solutions pour tenter de minimiser les impacts de cette production sur l'environnement, la qualité de vie et la santé des citoyens qui vivent à proximité des mégaporcheres.

Mes recommandations vont à la fois dans deux sens : pénaliser le producteur de porcs-pollueur et encourager celui qui se préoccupe d'environnement, de cohabitation harmonieuse avec ses voisins et de développer des pratiques de production dans le cadre d'un développement durable. Ainsi, mes principales recommandations sont :

- **Suspendre l'aide au programme d'assurance stabilisation du revenu agricole aux producteurs de porcs qui refusent d'adhérer à un projet de développement durable;**
- **Imposer une taxe dit « verte » aux producteurs de porcs qui produisent un volume important de lisier;**

- **Soutenir financièrement les producteurs de porcs qui intègrent des principes de développement durable dans la gestion de leur entreprise, par une compensation supérieure à la compensation de base du programme d'assurance stabilisation du revenu agricole, et par une majoration du remboursement des taxes foncières;**
- **De proposer à l'État de remettre en question sa notion d'encourager la croissance dans l'industrie porcine, en tenant compte des principes de développement durable, de protection de l'environnement, de la qualité de vie et de la santé des citoyens.**
- **Que le gouvernement du Québec prolonge le moratoire sur la construction de nouvelles porcheries jusqu'en décembre 2004, permettant ainsi aux parties concernées de s'assurer que le production porcine tienne compte de la qualité du sol, de l'air et de l'eau.**

Donc, soutenir le producteur de porcs qui fait le choix d'une gestion écologique de son entreprise et développer la production porcine, en intégrant les notions de protection de l'environnement et de santé publique.

Merci de m'avoir entendu

Odina Desrochers

Député de Lotbinière-L'Érable

Références

1. AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE Canada, 1997-2000, *Enquête sur les mégaporcherries (document interne obtenue par la Loi d'accès à l'information)*. Gouvernement du Canada, Ottawa. 590 p.
2. BENOIT GINGRAS, et autres. *Les risques à la santé publique associés aux activités de production animale*. Document déposé à la Commission sur le développement de la production porcine au Québec, 2002. 10 p.
3. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ), 2002. *Le phénomène de déboisement : Évaluation par télédétection entre le début des années 1990 et 1999-2000, région Centre-du-Québec*. Direction de l'environnement et du développement durable (MAPAQ), 24 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ), 2002. *Le phénomène de déboisement : Évaluation par télédétection entre le début des années 1990 et 1999, région Chaudière-Appalaches*. Direction de l'environnement et du développement durable (MAPAQ), 25 p.
4. SOCIÉTÉ RADIO-Canada, 2002. *Émission « La Semaine Verte » : Reportage sur la production porcine au Danemark*. Diffusion le dimanche 20 octobre 2002, 14 min. 20 sec.

5. UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE.
L'écoconditionnalité, 2002 : Prendre en compte l'efficacité environnementale, la protection du réseau hydrologique et de la biodiversité dans la définition et l'application des politiques de soutien à l'agriculture. Propositions de travail pour définir la position de l'UQCN sur l'écoconditionnalité, Québec, 10 p.

